

### ETAPE 1 Choisissez une option d'enregistrement

- Kit Essentiel de la Famille**  
• 173,50 €\* 137 PV
- Kit Essentiel de la Maison**  
• 316 €\* 247,50 PV
- Kit nettoyer et restaurer**  
• 334 €\* 203,50 PV
- Kit AromaTouch Diffused**  
• 182,75 €\* 116,50 PV

UTILISER LES PLANS D'ACCELERATION POUR DEMARRER A UN POURCENTAGE PLUS ELEVE

<input type="checkbox"/> <b>Kit de Solutions Naturelles</b> • Prix 828 €* • 511,50 PV	<input type="checkbox"/> <b>Kit Collection d'Huiles Essentielles</b> • Prix 2.558,50 €* • 1676,50 PV	<input type="checkbox"/> <b>Kit de Business Leader</b> • Prix 3.287,50 €* • 2078 PV	
---------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------	--

**Kit de démarrage dōTERRA**  
• 24,00 €\*
 

Qté	Autres Produits

\* Les prix incluent la TVA. Le détail des kits se trouve sur le site [www.doterra.com/ME/en\\_ME/france-information](http://www.doterra.com/ME/en_ME/france-information).  
† Les points de fidélité bonus seront ajoutés au compte 60 jours après l'adhésion et la qualification est attendue.

<b>Démarrez à 10%</b>	<b>Démarrez à 15%</b> <small>et recevez 100 points volume †</small>	<b>Démarrez à 20%</b> <small>et recevez 200 points volume †</small>	<b>Démarrez à 25%</b> <small>et recevez 400 points volume †</small>	<b>30%</b>
25% Remise Client <span style="float: right;">➔</span>				<b>+25%</b>
Economie totale et points volume				<b>=55%</b>

### ETAPE 2 Programme de Fidélité (Loyalty Reward Program) (Optionnel)

Pour consommation personnelle (non destiné à la revente)

#### Sélection LRP préférée:

- Kit athlète:** 188,75 €\* 177,50 PV
- Kit calme et harmonie :** 187 €\* 173 PV
- Kit changement de saisons:** 197 €\* 175 PV
- Kit habitudes quotidiennes:** 270 €\* 191 PV

Les prix incluent la TVA. Pour le détail des kits, allez sur [www.doterra.com/ME/en\\_ME/france-information](http://www.doterra.com/ME/en_ME/france-information).

Qté	Produit	
<b>TOTAL</b>		

**Point volume :** En tant que participant au programme LRP, vous pouvez gagner jusqu'à 30% de vos achats en points qui peuvent être échangés contre des produits.

**Produits Club du mois :** Passez votre commande LRP au plus tard le 15 pour 125 PV ou plus et recevez gratuitement le produit du mois.

**Date d'expédition de votre commande LRP :** (choisir soit du 1 au 13, soit du 16 au 28)

A expédier à l'adresse ci-dessous

(Notez : votre première commande LRP sera envoyée le mois suivant votre inscription)

### ETAPE 3 Informations personnelles

Nom et prénom	Adresse de livraison	<input type="checkbox"/> Identique à l'adresse de facturation	
Co-demandeur: Nom, prénom (si applicable)	Code postal et ville		
Nom de société (le cas échéant, merci de remplir le formulaire en complément)	Téléphone principal		
Numéro de sécurité sociale (optionnel)	Téléphone mobile		
Adresse de facturation	Adresse e-mail		
Code postal et ville	Date de naissance	Date de naissance du Co-demandeur	
Nom du parrain	Numéro du Conseiller Bien-Être	Nom du sponsor (si différent)	Numéro du Conseiller Bien-Être

### ETAPE 4 Approbation des conditions au verso par votre signature

Je veux être un conseiller bien-être dōTERRA. Veuillez débiter mon mode de paiement pour les articles et programmes demandés ci-dessus. J'ai lu et approuve les conditions de ce contrat de conseiller bien-être (formulaire 2011-C) et le contenu du manuel des politiques dōTERRA. J'ai en particulier pris note et approuve la clause sur la résolution des litiges en section 22 C. du manuel des politiques. Je conviens que je n'ai actuellement pas d'intérêt dans aucune concession dōTERRA, et si tel est ou a jamais été le cas, ma demande pour ce compte ne viole pas les politiques dōTERRA.

Signature du demandeur	Signature du Co-demandeur	Date
------------------------	---------------------------	------

En souscrivant le présent contrat, je consens à ce que dōTERRA me contacte par courriel avec des offres ou des sollicitations pour la vente et l'achat de produits dōTERRA. Si je ne veux pas recevoir de tels messages, j'appose mes initiales ici :

<< Signez aussi au verso

1. dōTERRA Global Limited, dont le principal établissement est situé au 32 Molesworth Street, Dublin 2, Irlande (dōTERRA) est la partie avec laquelle vous signer le contrat.

2. **Obligations et représentations.** Je comprends qu'en tant que Conseiller Bien-Etre (CBE) de dōTERRA :

- Je dois être âgé(e) de plus de 18 ans.
- J'ai le droit de proposer à la vente des produits dōTERRA aux consommateurs finaux conformément aux Conditions Générales du présent Contrat de Conseiller Bien-Etre.
- J'ai le droit de mettre en place une organisation de vente dōTERRA.
- Je formerai et motiverai les CBE de mon organisation en ligne
- Je formerai et motiverai les CBE de mon organisation.
- Je me conformerai à toutes les lois applicables à l'exercice de mes activités en tant que CBE, y compris, mais sans s'y limiter, aux dispositions des articles L221-1 et suivants du Code de la consommation
- Je m'engage à remplir mes obligations de CBE avec honnêteté et intégrité.
- J'utiliserai uniquement les contrats de vente et les formulaires de commande officiels de dōTERRA et les bons de commande officiels de dōTERRA et je suivrai toutes les politiques et procédures établies par dōTERRA relativement à ces contrats et commandes.

3. **Présentation des produits dōTERRA.** Je comprends que dōTERRA vend une gamme d'huiles essentielles et d'autres produits et que les ventes de ces produits sont effectuées par les Conseillers Bien-Etre (" CBE ") qui sont des distributeurs indépendants. En tant que CBE, j'accepte de présenter l'opportunité commerciale de dōTERRA, le Plan de Rémunération et les Produits dōTERRA uniquement de la manière prévue dans la documentation et les présentations officielles de dōTERRA. J'agirai en tout temps de manière appropriée sur le plan éthique, légal, moral et financier et je n'utiliserai aucune méthode de recrutement trompeuse, mensongère ou déloyale.

4. **Statut d'entrepreneur indépendant.** Je conviens qu'en tant que CBE de dōTERRA, je suis un entrepreneur indépendant et non un salarié, un agent, un partenaire, un représentant légal ou un franchisé de dōTERRA. Je ne suis pas autorisé à et ne contracterai aucune dette, dépense ou obligation, ni n'ouvrirai aucun compte au nom de dōTERRA, pour dōTERRA ou en son nom.

Je comprends que j'ai le droit de déterminer mes propres heures de travail. Je comprends que je contrôlerai la manière et les moyens par lesquels j'exploiterai mon entreprise dōTERRA, sous réserve de ma conformité au présent Contrat de Conseiller Bien-Etre, au Manuel des Politiques et Procédures de dōTERRA, y compris au Plan de Rémunération de dōTERRA (tous ces éléments étant collectivement appelés le " Contrat ").

Je conviens que je serai seul responsable du paiement de toutes les dépenses que j'aurai engagées, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de voyage, de nourriture, d'hébergement, de secrétariat, de bureau, de téléphone longue distance et autres dépenses. Je comprends que je suis personnellement responsable de tous les impôts ou taxes exigés par la loi, y compris l'impôt sur le revenu, les cotisations d'assurance sociales et la collecte et le paiement de la TVA sur les ventes, les primes et les commissions, et je tiendrai tous les registres appropriés nécessaires pour garantir une évaluation correcte et le paiement de ces impôts ou taxes. JE RECONNAIS QUE JE NE SERAI PAS TRAITÉ COMME UN SALARIÉ DE dōTERRA AU REGARD DE LA FISCALITÉ OU DE LA LEGISLATION SUR LE TRAVAIL. Je reconnais et accepte que dōTERRA n'est pas responsable de quelque retenue que ce soit et ne doit pas retenir ou déduire de mes primes et commissions, le cas échéant, des taxes de quelque nature que ce soit, à moins que cette retenue ne devienne légalement requise. J'accepte d'être lié par tous les accords de collecte et de versement de la taxe sur les ventes entre dōTERRA, toutes les instances fiscales appropriées, ainsi que toutes les règles et procédures connexes.

5. **Micro-Entrepreneur.** Le présent contrat est régi par les articles L135-1 et suivants du Code de Commerce. Afin de faciliter la découverte de l'activité du Conseiller Bien-être, le Conseiller Bien-être, tant que ses gains ne dépassent pas, au titre d'un trimestre civil, le montant de 500 €, sera soumis au régime des vendeurs indépendants prévu par l'arrêté du 31 mai 2001. Je conviens que, dès que mes revenus tirés du contrat dépasseront un total de 500 € au cours d'un trimestre civil, je serai tenu de m'inscrire, dans un délai maximum de 15 jours, en tant que micro-entrepreneur à effet du premier jour du mois où le seuil de 500 € est dépassé et faire les déclarations nécessaires, obtenir un SIRET et communiquer le numéro de SIRET à dōTERRA à l'adresse france@dōTERRA.com. Je

conviens que le fait de ne pas communiquer le numéro SIRET à dōTERRA entraînera la mise en suspens de mon compte et de mes gains jusqu'à ce qu'une preuve d'immatriculation soit fournie. Je comprends que dōTERRA n'est pas responsable de mon immatriculation en tant que Micro-Entrepreneur et que je suis le seul responsable du paiement des cotisations sociales en tant que travailleur indépendant.

6. **Factures.** J'autorise dōTERRA à émettre, corriger et dupliquer les factures des commissions et bonus en mon nom et pour mon compte (auto facturation) , conformément à la réglementation française. Les relevés mensuels des gains émis par dōTERRA, sauf opposition écrite du CBE dans les 15 jours de leur mise en ligne, seront considérés comme une facture définitive des commissions et bonus obtenus pour la période visée. Au-delà des 15 jours après la mise en ligne du relevé, aucune réclamation ne sera plus recevable.

7. **Politiques et Procédures de dōTERRA.** J'ai lu attentivement le Manuel des Politiques et Procédures de dōTERRA, y compris le Plan de Rémunération des Ventes de dōTERRA, et j'accepte de m'y conformer; ces deux documents distincts sont par les présentes expressément intégrés au Contrat de Conseiller Bien-Etre par cette référence et font partie du Contrat. Les dispositions du présent Contrat et du Plan de Rémunération peuvent être modifiées de temps à autre à l'initiative de dōTERRA afin de répondre au mieux aux besoins de développement du réseau et des ventes des Produits. Les modifications proposées sont communiquées en ligne dans l'espace web personnel du CBE et ne peuvent prendre effet moins de 30 jours après leur mise en ligne (60 jours si les modifications concernent les obligations financières du Conseiller Bien-Etre). Dans les 15 jours suivant la mise en ligne, le CBE peut soumettre à dōTERRA des objections écrites concernant les modifications proposées. Si aucune objection n'est formulée dans ce délai, la modification est réputée avoir été irrévocablement acceptée. Dans les 15 jours suivant la notification d'une objection, les parties tenteront de parvenir à un accord sur la modification. A défaut, chacune des parties peut résilier le contrat. Toute commande passée ou tout placement effectué après l'entrée en vigueur d'une modification implique l'acceptation entière et inconditionnelle de celle-ci.

8. **Durée et résiliation.** La durée du Contrat et de chaque renouvellement ultérieur est d'un an. À moins qu'une partie n'avise l'autre de son intention de résilier le Contrat, je comprends et accepte que le Contrat soit renouvelé automatiquement chaque année à sa date anniversaire. Je comprends et conviens que je devrai payer des frais de renouvellement chaque année pour renouveler mon Contrat avec dōTERRA. Je conviens que dōTERRA peut déduire automatiquement ma carte de crédit chaque année d'un montant de 15,00 €, hors TVA, au cours du mois anniversaire de mon Contrat.

Chacune des parties peut résilier mon Contrat à tout moment pour violation des conditions générales du Contrat, y compris de ses modifications.

Si mon Contrat est annulé ou terminé pour quelque raison que ce soit, je comprends et accepte que je perdrai définitivement tous mes droits en tant que CBE et que je ne serai plus admissible à vendre des produits dōTERRA ou à recevoir des commissions, des primes ou toute autre rémunération provenant de mes propres activités ou des activités de mon ancienne organisation de vente en ligne. En cas d'annulation, de résiliation ou de non-renouvellement, je conviens de renoncer à tous les droits que j'ai, y compris, mais sans s'y limiter, aux droits de propriété, à mon ancienne organisation et à toutes les commissions, primes ou autres rémunérations provenant des ventes ultérieures et des autres activités ultérieures de mon ancienne organisation.

Si mon contrat n'est pas renouvelé, ou s'il est annulé ou résilié pour quelque raison que ce soit, je conviens de cesser immédiatement d'utiliser toutes les marques de commerce, marques de service et documents protégés par le droit d'auteur de dōTERRA. Je conviens également que pendant la durée du présent Contrat et pendant un (1) an suivant la résiliation ou l'annulation du présent Contrat, quelle que soit la raison de la résiliation ou de l'annulation, je ne solliciterai ni ne recruterai, directement ou indirectement, tel que défini dans le Manuel des Politiques et Procédures de dōTERRA, aucun CBE de dōTERRA qui fait partie de mon ancienne ou existante organisation ou avec qui j'ai établi un lien à raison de ma participation en tant que CBE de dōTERRA.

En cas de cessation du contrat, je peux demander le rachat des produits que j'aurais en stock et achetés il y a

moins de 12 mois. Sous réserve de leur restitution préalable en bon état de commercialisation, je serai remboursé de 90 % du prix payé pour leur achat. Les bonus, commissions ou avantages que j'aurais pu obtenir à raison des achats de ces produits seront annulés et déduits du remboursement.

JE COMPRENDS QUE MES DROITS LEGAUX D'ANNULER OU DE RÉSILIER LE CONTRAT ET MES DROITS LEGAUX EN RELATION AVEC TOUTE ANNULATION OU RÉSILIATION DU CONTRAT SONT ÉNONCÉS DANS LE MANUEL DES POLITIQUES ET PROCÉDURES. LA PRÉSENTE SECTION 5 N'AFFECTE PAS MES DROITS LEGAUX.

9. **Manquements au Contrat.** En cas de violation des termes du contrat, chaque partie peut exiger l'exécution intégrale de ses obligations par l'autre partie et suspendre ses propres obligations jusqu'à ce qu'il soit remédié à la violation, sans préjudice de l'application de toute pénalité prévue dans le Manuel des Politiques et Procédures. Après mise en demeure, chaque partie peut résilier le contrat si le manquement persiste ou est irréversible, sans préjudice de l'application d'éventuels dommages et intérêts. Si je ne paie pas les produits ou services à l'échéance ou si je suis en situation débitrice envers dōTERRA pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, pour les commissions ou les bonus versés sur les produits retournés, j'autorise dōTERRA à retenir et à conserver les montants appropriés sur mes paiements de bonus ou de commissions ou à débiter mes cartes de crédit ou autres comptes que j'ai indiqués dans les systèmes dōTERRA.

10. **Limitation de responsabilité et indemnisation.** dōTERRA, ses membres, ses managers, ses directeurs, ses dirigeants, ses actionnaires, ses employés, ses agents droit et ses agents (collectivement appelés les " affiliés "), ne sont pas responsables des dommages spéciaux, indirects, accessoires, consécutifs, punitifs ou exemplaires. S'il est établi que dōTERRA a enfreint le Contrat, le montant maximal des dommages-intérêts que je peux réclamer sera limité au montant de trois (3) mois de bonus et de commissions des trois derniers mois précédant le manquement. Je décharge dōTERRA de toute responsabilité, et accepte d'indemniser dōTERRA et ses affiliés, pour toute responsabilité, tout dommage, toute amende, toute pénalité ou toute autre indemnité ou règlement découlant de mes actions dans le cadre de la promotion ou de l'exploitation de mon entreprise indépendante dōTERRA et de toute activité connexe (par exemple, mais sans s'y limiter, la présentation des produits dōTERRA ou d'opportunités commerciales, y compris le Plan de Rémunération, la conduite d'un véhicule motorisé, la location de salles de réunion ou de formation, la présentation de toute réclamation non autorisée, le non-respect de toute loi applicable, etc.)

11. **Intégralité de l'Accord.** Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre dōTERRA et moi-même. Toutes les promesses, représentations, offres ou autres communications qui ne sont pas expressément énoncées dans le Contrat sont sans force ni effet. En cas de conflit ou d'incohérence entre le présent Contrat de Conseiller Bien-Etre et le Manuel des Politiques et Procédures (dans leur forme actuelle ou tel que modifié ultérieurement), le Manuel des Politiques et Procédures prévaut. Les dispositions du présent article 11 ainsi que les engagements visant à protéger les secrets commerciaux, les renseignements confidentiels, la propriété intellectuelle et les autres documents exclusifs de dōTERRA, tels qu'ils sont énoncés dans le Manuel des Politiques, survivront à la résiliation du Contrat.

Je conviens que, nonobstant toute prescription contraire, toute réclamation ou action que je souhaite intenter contre dōTERRA pour tout acte ou toute omission se rapportant au Contrat doit être intentée dans un délai d'un (1) an à compter de la date de l'acte ou de l'omission présumée donnant lieu à la réclamation ou à la cause d'action. Le défaut d'intenter une telle action dans le délai défini ci-dessus constitue une fin de non-recevoir à toute réclamation contre dōTERRA pour un tel acte ou une telle omission. Je renonce à toute réclamation ou à tout droit à l'application de toute autre loi de prescription.

12. **Utilisation du nom et de l'image.** J'autorise dōTERRA, selon les conditions énoncées dans le Manuel des Politiques, à utiliser mon nom, ma photographie, mon histoire personnelle et/ou mon image sur le matériel publicitaire ou promotionnel et je renonce à toute demande de rémunération pour une telle utilisation.

13. **Communication électronique.** J'autorise dōTERRA et ses affiliés à communiquer avec moi par courrier électronique ou par télécopieur à l'adresse électronique ou au numéro de télécopieur fournis dans le présent Contrat de Conseiller Bien-Etre. De plus, en écrivant mes initiales ici, j'autorise dōTERRA à m'envoyer par email des offres et sollicitations de vente et d'achat de produits dōTERRA : \_\_\_\_\_

**14. Protection des données.** Je comprends que dōTERRA traitera les données personnelles contenues dans le présent accord ou fournies par moi à dōTERRA dans le cadre de mon Contrat à tout moment dans le futur, tel que décrit dans la Politique de Confidentialité de dōTERRA, incluse ci-dessous, [www.doterra.com/ME/en\\_ME/privacy-policy-france](http://www.doterra.com/ME/en_ME/privacy-policy-france) qui énonce la façon dont dōTERRA traite les données personnelles, y compris les types de données recueillies, les finalités pour lesquelles ces données sont traitées, les parties avec lesquelles les données peuvent être partagées et mes droits à l'égard du traitement de mes données.

Je comprends que si je recueille, traite ou reçois des données personnelles d'autres CBE, comme par exemple des rapports de vente contenant des données personnelles d'autres CBE, je conviens que je n'utiliserai pas ces données, sauf dans le cadre de l'administration et du développement de mon organisation de vente dōTERRA, et qu'à la terminaison de mon Contrat, je supprimerai immédiatement toutes ces données personnelles

de mes fichiers, sauf si la loi en dispose autrement. Les parties conviennent que cette obligation survit à la terminaison du Contrat.

Je conviens, en tant qu'entrepreneur indépendant, que lorsque, dans le cadre de mes activités, je recueille et/ou traite des données personnelles de clients, y compris des renseignements sur les cartes de crédit, je m'assurerai que ces données sont traitées, stockées et intégralement supprimées en conformité avec les lois applicables, y compris les lois sur la protection de la vie privée et des données. De plus, je donne mon accord et confirme que je me conformerai à tous les aspects de mes obligations sur la protection des données, détaillées dans la section 17 du Manuel des Politiques dōTERRA.

**15. Droit applicable et juridiction compétente.** Le Contrat est régi par le droit français : en cas de litige relatif à la conclusion, l'exécution ou la résiliation du contrat, seul le Tribunal de commerce de Paris sera compétent.

**16. Auto-facturation.** Si je fournis à dōTERRA un numéro de TVA valide à associer à mon compte dōTERRA, j'autorise dōTERRA à émettre, corriger et dupliquer des factures automatiques pour la mise à disposition des services couverts par le Contrat. Cette autorisation ne s'applique pas aux livraisons de biens ou aux prestations de services qui ne sont pas couvertes par le Contrat. Si j'ai fourni à dōTERRA un numéro de TVA valide, j'accepte en outre d'informer immédiatement dōTERRA (au moins dans les 5 jours ouvrables) de tout changement concernant mon statut de TVA. dōTERRA s'engage à émettre des factures automatiques conformément aux dispositions de la réglementation nationale applicable en vigueur.

\*Tous les mots comportant un symbole de marque de commerce ou de marque déposée sont des marques de commerce ou des marques déposées de dōTERRA Holdings, LLC.

Signature